



- Raison Sociale :
- Adresse de Facturation :
- Ville : Code Postal
- Pays :
- N° Téléphone : N° Fax :
- N° Téléphone GSM : - E-mail :
- Personne à contacter : Forme juridique :
- Capital Social :
- N° Siret :
- N° Identification TVA : FR :
- C.A. Annuel :
- Type D'activité :

Conditions De Règlement

- LCR magnétique à 30 jours net []
Présentée directement à votre banque

Attention : l'adresse email devra être lisiblement inscrite car elle servira pour tous les futurs échanges entre nos 2 sociétés. Cette adresse email sera celle vers laquelle toute demande de client final en compte sera redirigée.

Les conditions générales de vente au dos de la présente sont acceptées.

Nom du Responsable :

A : Le :

Cachet de L'entreprise

Signature (précédée de la mention « Bon pour accord »)

Merci de nous retourner ce document dûment rempli en original, accompagné d'un relevé d'identité bancaire et d'un **extrait KBIS de moins de 3 mois**, par courrier, et de ne pas oublier **de signer les conditions générales de vente** au verso.

SARL CEMELENE

17 avenue d'Hermès - 31240 L'UNION Tél : 05.34.25.06.01 Fax : 05.34.25.06.08 E-mail : contact@cemelene.fr
N° TVA intracom. : FR 28 442 244 216 - N° Siret : 442 244 216 00028 - APE : 6202A -
N° Organisme de Formation : 73.31.04098.31

1. Objet et définitions

1.1. Dans les présentes conditions générales de vente, le terme « Yktys » désigne la branche informatique de la société CEMELENE, dont le siège social est situé 17 avenue d'hermès 31240 L'Union France, et le terme « Client » vous désigne en tant que client. Le terme « Produit » désigne tous produits et le terme « Service » désigne tous services facturables ou tout autre service (à l'exclusion des services de garantie et d'assistance téléphonique) dont la liste figure dans le devis (« Devis ») envoyé par Yktys au Client, et qu'Yktys accepte de délivrer au Client conformément aux présentes conditions générales.

1.2. Si le Client a accepté, soit par voie électronique, soit en signant un exemplaire du document, des conditions spécifiques applicables à la vente des Produits et/ou Services concernés, alors ces conditions (les « Conditions Particulières ») s'appliqueront à cette vente de Produits et/ou de Services. En cas de contradiction, les Conditions Particulières prévaudront. S'il n'existe pas de Conditions Particulières, les présentes conditions générales – y compris l'ensemble des informations disponibles par un lien hypertexte (ensemble les « Conditions Générales ») s'appliqueront à l'ensemble des devis (les « Devis ») émis par Yktys, et constituent alors un contrat de vente (le « Contrat ») entre Yktys et le Client, que le Client accepte ces Conditions Générales implicitement, par écrit, ou en acceptant des Produits et/ou Services. Les Conditions Générales s'appliquent à toute commande (la « Commande ») émise par le Client. Aucune conditions générales imprimées sur une Commande ou tout autre document soumis par le Client ne sera applicable. En particulier, l'acceptation par Yktys d'une Commande passée par le Client ne vaut pas acceptation de quelconques conditions supplémentaires ou différentes. Yktys refuse expressément toutes conditions générales proposés par le Client, sauf si ces conditions ont fait l'objet d'un accord écrit entre les parties conformément à l'article 14.4.

2. Commandes

2.1. Toutes les Commandes doivent reprendre le Numéro de Devis indiqué dans le Devis d'Yktys. À défaut, la Commande ne pourra pas être traitée.

2.2. Les informations contenues dans un Devis ou données au Client par les agents ou les employés d'Yktys constituent des invitations à entrer en pourparlers et ne constituent pas une offre faite par Yktys pour fournir des Produits et/ou Services. En passant une Commande, le Client propose à Yktys d'acheter les Produits et/ou Services. Toute Commande est soumise à l'acceptation d'Yktys et Yktys pourra refuser toute offre, en tout ou en partie, pour toute raison conforme à la loi. Si Yktys accepte la Commande du Client, Yktys notifiera le Client de son acceptation en lui adressant une Confirmation de Commande.

2.3. Yktys fera tous ses efforts pour fournir au Client les Produits et/ou Services listés dans la Confirmation de Commande. Néanmoins, des événements peuvent empêcher

Yktys de fournir ces Produits et/ou Services, notamment si ces Produits ou Services ne sont plus fabriqués ou disponibles, si Yktys est dans l'impossibilité de s'approvisionner en composants nécessaires ou en cas d'erreur de prix. Dans de telles circonstances, Yktys contactera le Client afin de lui proposer des Produits ou des Services équivalents que le Client pourrait souhaiter acheter (au même prix ou à un prix différent). Dans le cas d'une erreur de prix, Yktys communiquera au Client le prix correct. Si le Client n'accepte pas le Produit ou le Service de substitution proposé par Yktys ou la modification du prix, Yktys annulera lors la Commande. Une fois qu'Yktys a envoyé au Client la Confirmation de Commande, le Client ne peut plus annuler la Commande.

3. Livraison et expédition

3.1. Conformément à ces Conditions Générales, Yktys fournira au Client (mais n'installera pas) les Produits et/ou Services indiqués dans la Confirmation de Commande.

3.2. Les dates de livraisons qui pourront être précisées dans la Commande, la Confirmation de Commande, ou toute autre communication émanant d'Yktys (écrite ou orale) ne sont que des estimations.

3.3. Yktys peut livrer une partie des Commandes passées par le Client, les facturer séparément et en demander le paiement à l'échéance. Tout retard dans la livraison d'une partie des Produits ou Services n'exonère pas le Client de son obligation d'accepter les livraisons restantes. Yktys ne sera pas tenue pour responsable pour toute livraison partielle ou retardée.

4. Transfert de propriété

4.1. Sauf si Yktys l'a précisé autrement par écrit, Yktys conserve la propriété des Produits et le droit d'en reprendre possession jusqu'à ce que toutes les sommes dues au titre des Produits lui soient totalement payées par le Client. Yktys pourra reprendre possession des Produits, au frais du Client. Pour cette raison, le Client accorde à Yktys ou à toute entité représentant ou désignée par Yktys, le droit irrévocable d'entrer dans les locaux où sont entreposés les Produits, et, si nécessaire et si Yktys le souhaite, le droit d'agir au nom et pour le compte du Client. Tant qu'Yktys conserve la propriété des Produits, le Client doit garder les Produits de telle sorte qu'ils puissent être identifiés, et à la demande d'Yktys, indiquer les Produits à Yktys.

4.2. Les risques afférents aux Produits seront transférés au Client à compter de la remise des Produits par Yktys à son transporteur.

5. Prix

5.1. Le prix des Produits et Services est celui indiqué dans la Confirmation de Commande. Le prix du transport et assurances est facturé en sus.

5.2. Les prix ne comprennent pas la taxe sur la valeur ajoutée, toutes autres taxes locales ou droits de douane (ensemble les « Taxes »). Toutes Taxes dues au titre des achats réalisés dans

SARL CEMELENE

le cadre des présentes doivent être payées par le Client, le cas échéant.

6. Paiement

6.1. Toute somme facturée doit être intégralement payée en Euro comme indiquée sur la facture. Toutes les factures doivent être payées dans les conditions convenues avec Yktys. Lorsque aucune facilité de paiement n'a été accordée au Client ou si une telle facilité a été retirée (à la seule discrétion d'Yktys), le Client doit procéder au paiement intégralement.

6.2. Toutes les sommes impayées généreront des intérêts de retard dont le taux d'intérêt (calculé sur une base quotidienne pour chaque jour de retard) correspond au Taux InterBancaire mensuel applicable dans le pays où le paiement doit être fait plus 8% par année et qui devront être payés en plus par le Client.

7. Protection des données personnelles

7.1. En passant une Commande, le Client est informé et accepte que Yktys conserve, traite et utilise les données collectées au moyen du bon de Commande du Client ou des Commandes passées par téléphone/fax/email, afin de traiter la Commande. Yktys pourra aussi partager ces données avec les sociétés du groupe Yktys. Toutes les sociétés Yktys protégeront les données du Client conformément à la Politique de Confidentialité d'Yktys .

7.2. Yktys fournit au Client les Produits et Services en collaboration avec d'autres sociétés.

7.3. Le Client dispose d'un droit d'accès aux données à caractère personnel le concernant détenues par Yktys, ainsi qu'un droit de communication, de rectification, ou d'opposition au traitement de ces données. Pour exercer l'un de ces droits ou pour s'opposer à la réception d'information provenant d'Yktys ou de tiers, le Client peut contacter le responsable des données d'Yktys à contact@yktys.com.

8. Droit de propriété

Le Client n'est pas autorisé à utiliser le nom, le logo, les marques, les noms commerciaux, la charte graphique, le design, l'image ou tous autres éléments dont les droits sont détenus par Yktys (ensemble les « Droits de Propriété ») dans aucune de ses publicités, communications, publications ou autres éléments, sans l'accord préalable et écrit d'Yktys. Le Client ne doit pas enlever, chercher à masquer, dégrader, couvrir ou altérer aucune marque Yktys ou toute autre marque ni ajouter aucune marque Yktys ou autre sur les éléments fournis par Yktys, les Produits ou les emballages. Ni le Client ni ses agents n'enregistreront ou n'utiliseront de marques qui pourront créer un risque de confusion avec les Droits de Propriété d'Yktys.

9. Licence de Logiciels

9.1. Dans le présent Contrat, "Logiciel" désigne tout Produit qui est un logiciel, y compris et sans que la liste qui suit ne soit limitative les systèmes d'exploitation, les logiciels intégrés, les logiciels autonomes et les logiciels téléchargeables.

9.2. Le Client doit s'assurer que tout Logiciel ou Produit qu'il commande correspond bien à ses besoins et que le Logiciel ou Produit est compatible avec les systèmes existants du Client (logiciel ou matériel) et ses pratiques.

9.3. Le Client reconnaît que les produits contiennent souvent non seulement des matériels mais aussi des logiciels, y compris et sans que la liste qui suit ne soit limitative, des systèmes d'exploitation et des applications. Ces logiciels peuvent être inclus dans les mémoires mortes ou autres semi-conducteurs intégrés dans les matériels ou peuvent être contenus séparément sur des disques ou autres supports. Ces logiciels sont protégés, et peuvent aussi contenir des secrets industriels et commerciaux de valeur et être protégés par des brevets. Le Client, en tant qu'utilisateur final, bénéficie d'une licence d'utilisation des logiciels contenus dans ces Produits, sous réserve des éventuels termes et conditions de licence accompagnant le Produit, et sous réserve des brevets, marques, copyrights/droits d'auteur, et autres droits de propriété intellectuelle y afférents. L'acheteur ne doit pas séparer la licence d'utilisateur final du Produit Logiciel.

9.4. Tout Logiciel est concédé en licence au Client conformément aux termes et conditions des contrats de licence applicables accompagnant le Logiciel. En plus des obligations ou restrictions figurant dans ce contrat de licence, le Client ne doit pas effectuer de copie du Logiciel sauf à des fins de sauvegarde ou d'archivage. Le Client doit aussitôt apposer sur ces copies les mêmes avertissements relatifs à la propriété et aux copyright/droits d'auteur que ceux apposés sur l'original. Sauf si la loi en dispose autrement et dans les limites alors, autorisées par la loi, le Client ne doit pas dupliquer, désassembler, décompiler, procéder à de l'ingénierie inverse, modifier, créer des œuvres dérivées, ou changer de toute autre manière le Logiciel ou sa forme. Le Client ne doit utiliser les Logiciels qui sont incorporés dans ou emballés avec un Produit informatique que dans le cadre de l'utilisation autorisée de ce Produit informatique, et n'a aucun autre droit sur le Logiciel.

10. Garantie

10.1. Garantie d'un an sur les Produits informatiques de marque Yktys – Tous les nouveaux Produits informatiques de marque Yktys bénéficient d'une garantie d'un an contre tous vices de fabrication et défauts matériels.

10.2. Logiciels Yktys – La seule garantie applicable, le cas échéant, pour les Logiciels Yktys achetés conformément aux termes et conditions du présent Contrat, est celle précisée dans le contrat de licence ou la documentation du logiciel fourni avec chaque Logiciel Yktys.

10.3. Produits de tiers (logiciels et matériels) et services –

SARL CEMELENE

Tous les produits de tiers (y compris les produits qui ne sont pas de la marque Yktys faisant partie d'une offre couplée ou d'une promotion) et les services sont vendus en l'état et sans aucune garantie de la part d'Yktys. Les Produits de tiers et services peuvent être couverts par une garantie fabricant, conformément à la documentation ou aux contrats de licence fournis avec les produits et/ou services.

10.4. Yktys n'accorde pas d'autre garantie au client, expresse ou tacite, pour les produits et services, dans la limite de ce qui est permis par la loi. En particulier yktys ne garantit pas que les produits sont commercialisables et sont conformes à un besoin particulier. Yktys n'accorde aucune garantie contractuelle contre les vices cachés.

11. Assistance téléphonique / Contacter Yktys – Un contrat personnalisé sera proposé.

12. Limitation de responsabilité

12.1. Les présents termes et conditions précisent l'intégralité de nos obligations et responsabilités relatives à la livraison des Produits (et la fourniture des services d'assistance téléphonique et de garantie) et à la fourniture des Services.

12.2. Aucune garantie ou autres conditions, à l'exception de ce qui est expressément stipulé dans le Contrat, ne peut nous être opposée.

12.3. Sous réserve de l'article 12.5, la responsabilité totale de chaque partie envers l'autre, liée ou fondée sur le présent Contrat, de nature contractuelle ou délictuelle, fondée sur une garantie, une responsabilité sans faute, d'origine légale, ou autre, sera limitée au montant payé à Yktys pour les produits ou les services concernés. le montant des dommages intérêts n'excédera, en aucun cas, cent mille euros (€100.000), que ce soit au titre d'une ou de plusieurs actions.

12.4. Sous réserve de l'article 12.5, que ce soit en raison d'une violation du contrat, d'une garantie, d'une condition, d'un acte délictuel, d'une responsabilité sans faute, d'une loi ou pour toute autre raison, aucune des parties ne sera en aucun cas tenue pour responsable à l'encontre de l'autre pour tout dommage spécial, indirect, accessoire ou indirect (y compris les pertes de chiffres d'affaire ou de bénéfices, les pertes de contrats, les pertes de données, l'interruption de l'utilisation, l'indisponibilité des données, ou le coût d'acquisition de produits de substitution) ou au paiement de tous dommages-intérêts à titre punitif ou exemplaire. les limitations prévues aux articles 12.3 et 12.4 ne s'appliquent pas à toute action intentée par Yktys à l'encontre du client pour la violation des droits de propriété intellectuelle, ou au paiement de toute somme due par le client à Yktys pour les produits ou services achetés suivant les termes et conditions du contrat. les recours prévus par le contrat sont les seuls recours dont dispose le client à l'encontre d'Yktys en cas d'action fondée sur ou liée au présent contrat. Le Client renonce à intenter toute action à l'encontre d'Yktys ou à revendiquer tout droit en cas de refus par Yktys d'une Commande du Client.

12.5. Rien dans ce Contrat ne peut limiter ou exclure la responsabilité d'Yktys en cas de décès ou de dommages corporels causés par notre négligence, en cas de fraude, en cas de manquement aux obligations légales en vigueur applicables ou (iv) lorsque la limitation ou l'exclusion de responsabilité est interdite par la loi. En particulier, si conformément aux dispositions impératives du droit de la Consommation (« Droit de la Consommation Impératif »), ce Contrat est considéré comme une fourniture de biens ou de services à un consommateur par un juge compétent, rien dans ce Contrat n'exclue ou ne limite les droits du Client quant aux Produits et Services à livrer ou à fournir si une telle exclusion ou limitation de responsabilité sont illicites selon le Droit de la Consommation Impératif.

12.6. Toutes garanties, conditions ou autres dispositions relatives aux Produits ou aux Services qui sont implicites ou intégrées au Contrat par la loi.

13. Loi applicable/ Attribution de compétence

Ce Contrat est régi par le droit Français. Les parties donnent compétence exclusive aux tribunaux de Toulouse.

14. Stipulations générales

14.1. Force Majeure – Sauf pour les obligations de payer les sommes dues à l'échéance, aucune partie ne sera tenue pour responsable d'un retard ou d'un manquement à ses obligations contractuelles en raison de circonstances imprévisibles ou hors de son contrôle. Dans un tel cas, l'exécution des obligations affectées par cet événement sera suspendue pour toute la durée de l'événement. Dans le cas où l'événement perdurerait pendant plus de deux (2) mois, Yktys pourra résilier le Contrat immédiatement, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

14.2. Non-renonciation – La renonciation par l'une des parties à invoquer un manquement de l'autre partie ne constitue pas une renonciation à invoquer d'autres manquements, ultérieurs ou non.

14.2. Intégralité – Si une stipulation du Contrat, en tout ou partie, est déclarée non valable ou sans effet par la juridiction compétente, cette stipulation sera exécutée dans la limite de ce qui est possible ou autorisé et le Contrat sera ajusté, le cas échéant, afin de donner le maximum d'effet à l'intention première des parties et à l'économie du Contrat. Les stipulations qui subsistent conserveront leur force exécutoire.

14.3. Cession – Le Client ne pourra pas céder le Contrat ou toute Commande y afférente. Le Client ne pourra pas déléguer ses obligations au titre du Contrat sans le consentement écrit et préalable d'Yktys, qui ne pourra être refusée sans justes motifs. Yktys pourra céder le Contrat à une société affiliée au groupe Yktys sans le consentement du Client.

14.4. Modification – Aucune modification du Contrat ne liera les parties tant qu'elle ne fait pas l'objet d'un écrit signé par les représentants de chacune des parties.

SARL CEMELENE